• La participation au 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de L'homme

Le 50_e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été célébré le 10 décembre 1998. Un comité interministériel, coordonné par le ministère des Relations internationales (MRI) et le MRCI, a été chargé d'en préparer la célébration dans une perspective gouvernementale. Le ministère a participé, financièrement ou autrement, à certaines activités qui se sont déroulées En 1998-1999, notamment :

• Colloque tenu à Montréal du 27 au 29 novembre 1998, organisé par la Ligue des droits et libertés, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) Congrès mondial sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, tenu à Montréal les 7, 8 et 9 décembre 1998, organisé par l'Université de Montréal, avec la coalition d'une vingtaine d'organismes et d'universités Des placements publicitaires dans les médias pour un montant de 75 000 \$ en mai et juin 1998 Des subventions pour un montant de 81 500 \$ ont été accordées à sept organisations pour divers Projets reliés aux droits de la personne.

• Les orphelins et orphelines de Duplessis

Le 25 novembre 1998, un accord intervenait entre le Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés De Duplessis (COOID) et les représentants de différents ministères dont le MRCI, sur certains services à être offerts aux orphelines et qui prévoyait plus particulièrement : un soutien financier au COOID pas réparation de l'ordre de 300 000 \$ pour lui permettre de se doter d'une structure d'accueil des orphelins et orphelines.

La part du MRCI est de 75 000 \$, soit 25 000 \$ par année sur trois ans; la possibilité de faire inscrire à leur acte de naissance, le nom de famille sous lequel ils sont connus, en étant exempté des droits habituellement exigés et dispensés de la publication des avis requis.

En janvier 1999, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a rendu public un bilan des programmes d'accès à l'égalité intitulé « Les programmes d'accès à l'égalité au Québec.Bilan et perspectives ». En vertu des responsabilités du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en matière d'accès à l'égalité, le MRCI a analysé ce bilan ainsi que les recommandations qu'il contient afin d'amorcer des travaux en vue d'élargir la portée des PAÉ et d'en revoir les modalités d'application.

• La participation au 50_e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le 50_e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été célébré le 10 décembre 1998. Un comité interministériel, coordonné par le ministère des Relations internationales (MRI) et le MRCI, a été chargé d'en préparer la célébration dans une perspective gouvernementale.

Le ministère a participé, financièrement ou autrement, à certaines activités qui se sont déroulées en 1998-1999, notamment : Colloque tenu à Montréal du 27 au 29 novembre 1998, organisé par la Ligue des droits et libertés, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) Congrès mondial sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, tenu à Montréal les 7, 8 et 9 décembre 1998, organisé par l'Université de Montréal, avec la coalition d'une vingtaine d'organismes et d'universités Des placements publicitaires dans les médias pour un montant de 75 000 \$ en mai et juin

1998 Des subventions pour un montant de 81 500 \$ ont été accordées à sept organisations pour divers projets reliés aux droits de la personne.

• Les orphelins et orphelines de Duplessis

Le 25 novembre 1998, un accord intervenait entre le Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis (COOID) et les représentants de différents ministères dont le MRCI, sur certains services à être offerts aux orphelins et orphelines et qui prévoyait plus particulièrement : un soutien financier au COOID de l'ordre de 300 000 \$ pour lui permettre de se doter d'une structure d'accueil des orphelins et orphelines. La part du MRCI est de 75 000 \$, soit 25 000 \$ par année sur trois ans; la possibilité de faire inscrire à leur acte de naissance, le nom de famille sous lequel ils sont connus, en étant exempté des droits habituellement exigés et dispensés de la publication des avis requis.19 la mise en place d'un comité interministériel présidé par la sousministre du MRCI afin d'assurer un lien permanent avec le COOID et d'offrir une voie d'accès permettant le cheminement efficace des différentes demandes du COOID. Le 4 mars 1999, le Premier ministre du Québec présentait des excuses, au nom du Québec et de son gouvernement, aux orphelins de Duplessis. Outre un rappel des services ayant fait l'objet de l'entente du 25 novembre 1998, celui-ci annonçait, notamment, la création d'un fonds d'aide spécial de 3 000. 000 \$ visant à combler d'autres besoins auxquels les mesures précédentes ne pouvaient répondre et administré conjointement par des représentants des orphelins et orphelines, du milieu et du gouvernement.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration est chargé d'assurer la liaison avec Les représentants des orphelins.

 $\frac{\text{http://www.bing.com/search?q=Robert+Perreault+ministre+de+la+s\%C3\%A9curit\%C3\%A9\&pc=SL5M\&refig}{=20d8e59ec9154606b1223d9bf66a07e0\&pq=robert+perreault+ministre+de+la+s\%C3\%A9curit\%C3\%A9\&sc=0-18\&sp=-1\&qs=n\&sk=\&first=11\&FORM=PORE$

http://liguedesdroits.ca/#